

NUMÉRISATION : FAÇONNER L'AVENIR

De nouveaux acteurs utilisant les technologies numériques arrivent sur le marché dans de nombreux secteurs d'activité. Les législations doivent être adaptées en conséquence, mais en suivant quels principes? Le deuxième atelier de l'Université d'été a tenté de répondre à cette question. Stefano Vito Bellingeri, membre des JLRG et candidat au Grand Conseil, fait une synthèse des discussions.



Par Stefano Vito Bellingeri

Le PLR soutient un marché innovant et moderne! C'est l'enseignement que l'on a pu tirer de l'atelier «Accompagner la numérisation: comment le PLR peut créer la Suisse de demain?». Dans un contexte économique chamboulé par l'arrivée de nouveaux acteurs exploitant le potentiel des plates-formes numériques, il s'est avéré judicieux de discuter avec nos membres de ce thème au cœur de l'actualité et de la prochaine campagne pour les élections législatives de 2018.

De nouveaux acteurs mais une concurrence loyale

En effet, les secteurs traditionnels de l'économie, réglementés ou non, doivent faire face à une nouvelle concurrence décomplexée, professionnelle ou non. Récemment, les manifestations de chauffeurs de taxis qui critiquaient Uber, application mobile de mise en contact d'utilisateurs avec des conducteurs de voitures, avaient défrayé la chronique. Notre magistrat Pierre Maudet avait alors fait adopter une nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC), entrée en vigueur cet été, qui simplifiait la législation dans le but d'améliorer la qualité des services de transport à Genève.

« Les nouveaux acteurs comme les anciens doivent pouvoir jouir des mêmes droits et répondre des mêmes obligations. »

Adapter le cadre légal? Oui, mais comment? Voilà la question centrale qui a été posée en prenant l'exemple concret d'AirBnb, plate-forme payante de location et de réservation sur Internet de logements de particuliers, sur laquelle se trouvent plus de 2'000 logements à Genève. En Suisse, on compte 2 millions de nuitées réservées depuis ce site Internet (environ 5,4% des nuitées de l'hôtellerie). Le phénomène est mondial et oblige les municipalités à s'adapter. A Berlin par exemple, les propriétaires doivent demander une autorisation pour louer la totalité de leur bien. A Londres, ils peuvent désormais louer leur bien sans autorisation ni déclaration pendant 90 jours au plus par année civile.

Quelle a été la réponse de nos membres? Oui à une concurrence loyale! Les nouveaux acteurs comme les anciens doivent pouvoir jouir des mêmes droits et répondre des mêmes obligations. Les avancées technologiques qui facilitent nos échanges au quotidien représentent une aubaine aussi bien pour le consommateur que pour un entrepreneur. Profitons-en pour assouplir nos réglementations qui datent d'un autre temps. Pour ce faire, prenons l'exemple du canton de Zoug qui, comme 270 municipalités dans le monde, a conclu un accord avec AirBnb pour prélever la taxe de séjour et la reverser à Zoug Tourisme.

La lente évolution de l'administration

La digitalisation en cours est une occasion en or pour augmenter l'efficacité et l'efficience de l'action publique. Un rapport du Boston Consulting Group sur l'état de la numérisation de l'administration suisse souligne son retard dans ce domaine et énumère les différentes réformes qui lui permettraient de réaliser des économies de temps et d'argent. La motion de notre députée Bénédicte Montant va dans le même sens en proposant la numérisation du processus de dépôt des autorisations de construire. Comment se fait-il qu'en 2017, à Genève, on doive gaspiller 16'000 pages A4 pour demander la construction d'une centaine de logements?

« La digitalisation en cours est une occasion en or pour augmenter l'efficacité et l'efficience de l'action publique. »

Le temps est aux e-prestations et à l'autonomisation du citoyen. Notre conseiller d'Etat Pierre Maudet l'a très bien compris et a lancé cet été le projet-pilote de registre du commerce qui utilise la technologie, réputée incorruptible, de blockchain. Pour le lecteur, il est désormais évident que l'accompagnement de la numérisation doit être une priorité, toujours dans l'optique d'améliorer les services à la population et de répondre aux besoins de l'économie.